**MARCHE DE SERVICES**

**ACTE D’ENGAGEMENT**

# En application du code de la commande publique

PRESTATIONS SUR SITE, RONDES PREVENTIVES ET CORRECTIVES, RENFORT DE SECURITE/SURETE

PONCTUEL OU INOPINE

**OBJET DU MARCHE** :

# Achat de prestations de sécurité et de sûreté pour le Lycée Agricole de Coconi

Pouvoir adjudicateur : **Etablissement public nationale d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Mayotte**

Adrese : BP 02 Route Nationale, 97670 OUANGANI

Date de notification le : ..........................................................................................................................................................

Cette notification ne vaut pas ordre de commencer les prestations.

**Etablissement public nationale d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Mayotte**

**Siège Social :** BP 02 ROUTE NATIONALE 97670 Ouangani- **Téléphone :0269.62.17.79** – [legta.mayotte@educagri.fr](http://www.saemes.fr/)

-**SIRET 200 005 288 00010**

SOMMAIRE

[ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE) 3](#_bookmark0)

[ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE) 3](#_bookmark1)

[ARTICLE 1 – CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES) 3](#_bookmark2)

[ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHE - DESCRIPTION 5](#_bookmark3)

* 1. [Objet 5](#_bookmark4)
  2. [Décomposition du marché en tranches 5](#_bookmark5)

[ARTICLE 3 - DUREE DU MARCHE - RECONDUCTION 5](#_bookmark6)

* 1. [Durée du marché – Planning d’exécution 5](#_bookmark7)
  2. [Modalités de reconduction du marché 5](#_bookmark8)

[ARTICLE 4 – MONTANT DE L’OFFRE ET FORME DU PRIX 5](#_bookmark9)

* 1. [Forme du prix 5](#_bookmark10)
  2. [Montant de l'offre 5](#_bookmark11)

[ARTICLE 5 – SOUS-TRAITANCE 6](#_bookmark12)

[ARTICLE 6 – REGLEMENT DES COMPTES 6](#_bookmark13)

* 1. [Délai de paiement 6](#_bookmark14)
  2. [Règlement 6](#_bookmark15)
  3. [Avance 7](#_bookmark16)

[ARTICLE 7 – DECLARATIONS 7](#_bookmark17)

[ARTICLE 8 - APPROBATION DU MARCHE 7](#_bookmark18)

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)

Je soussigné, contractant unique engageant ainsi ma personne, désigné dans le marché sous le nom de « TITULAIRE » M/Mme agissant en mon nom personnel,

domicilié à ………………………………………………………………………………………………………….

………………………………………………………………………………………………………………………

* Immatriculée au Registre national des entreprises :
  + Numéro SIRET :………………………………………….
  + Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et des éléments qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

* M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.
* AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :

N° Police :

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 (cent-vingt) jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE)

Je soussigné, contractant unique engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom de « TITULAIRE »

M/Mme ..................................................................................agissant au nom et pour le compte de la société dénommée……………………………………………………………

ayant son siège social à ...........................................................................................................................................................

Forme de la société..................................................................... Capital...............................................................................

* Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ………. :
  + Numéro SIRET :………………………………………….
  + Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et des éléments qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

* M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre,
* AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie :

N° Police :

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 (cent-vingt) jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 1 – CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir

la forme d’un groupement solidaire dans le cas où il n’aurait pas candidaté sous cette forme. NOUS soussignés,

* cotraitants conjoints,
* cotraitants solidaires,

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, désignées dans le marché sous le nom "le titulaire »

#### 1er cocontractant

* + ***(cas d'une personne morale)***

M /Mme....................................................................

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée ............................................................................................. ayant son siège social à ...........................................................................................................................................................

Forme de la société..................................................................... Capital...............................................................................

* Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ………. :
  + Numéro SIRET :………………………………………….
  + Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..
* La société, dûment mandatée à cet effet, est le mandataire du groupement conjoint avec solidarité du mandataire.

#### (cas d'une personne physique)

M/Mme agissant en mon nom personnel, domicilié à ……………………………………………………………………………………………………………

* Immatriculée au Registre national des entreprises :
  + Numéro SIRET :………………………………………….
  + Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

-  M/Mme , dûment mandaté(e) à cet effet, est le mandataire du groupement

conjoint avec solidarité du mandataire.

#### 2e cocontractant

* + ***(cas d'une personne morale)***

M ..........................

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée ............................................................................................. ayant son siège social à ...........................................................................................................................................................

Forme de la société..................................................................... Capital...............................................................................

* Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ………. :
  + Numéro SIRET :………………………………………….
  + Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

#### (cas d'une personne physique)

M/Mme agissant en mon nom personnel,

domicilié à ………………………………………………………………………………………………………….

* Immatriculée au Registre national des entreprises :
  + Numéro SIRET :………………………………………….
  + Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et des éléments qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

* NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent l’offre du groupement que nous avons constitué,
* AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, être respectivement titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que nous encourons :

### 1er cocontractant 2ème cocontractant

Compagnie : ……………………….... ……………………………

N° police : ……………………….... ……………………………

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 (cent-vingt) jours à compter de la date limite de réception des offres

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHE - DESCRIPTION

## Objet

Le présent marché a pour objet l'exécution des prestations de services suivantes :

* + 1. Prestations sur site ;
    2. Rondes préventives et correctives pour un ensemble de parcs ;
    3. Renforts de sécurité/sûreté supplémentaires ponctuels et/ou inopinés ;
    4. Levées de doute sûreté (intrusions…) et sécurité (incendie …).

Ces prestations sont définies et précisées dans le CCTP.

## Décomposition du marché en tranches

Le marché ne fait pas l’objet d’une décomposition en tranche.

ARTICLE 3 - DUREE DU MARCHE - RECONDUCTION

## Durée du marché – Planning d’exécution

Le présent marché est conclu pour une durée de 24 (vingt-quatre) mois à compter de la date de démarrage stipulée dans le courrier de notification.

Les prestations seront exécutées conformément à un planning site/site établi par le pouvoir adjudicateur et signé par les parties.

## Modalités de reconduction du marché

Le marché pourra être reconduit 1 (une) fois pour une durée de 24 (vingt-quatre) mois.

La reconduction sera notifiée par courrier recommandé à l’initiative exclusive du pouvoir adjudicateur au plus tard 1 (un) mois avant l'expiration du marché. Le titulaire ou le groupement d’entreprise ne pourra pas refuser cette (ces) reconduction (s).

ARTICLE 4 – MONTANT DE L’OFFRE ET FORME DU PRIX

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur, au mois de novembre 2025 (mois M0).

Les conditions de variation de prix sont définies à l’article 5.3 du CCAP.

## Forme du prix

Le marché est passé à prix révisable et non actualisable.

## Montant de l'offre

Cet acte d'engagement correspond à une solution de base, les variantes n’étant pas autorisées et aucune PSE n’étant prévue

par le Pouvoir adjudicateur.

Les prestations du marché seront rémunérées en euros, toutes taxes comprises et au taux de TVA applicable lors de l’émission de la facture, par application des prix éventuellement révisés sur la base des prestations « récurrentes » ou « ponctuelles » décrites dans l’article 2 du CCTP.

* + 1. Prestations récurrentes

Les prestations récurrentes seront rémunérées par application d’un prix global et forfaitaire (établi sur une année de 365 jours)

égal à :

Montant € HT (en chiffres) : ..........................................................................................................................................

Montant € HT (en lettres) : ..........................................................................................................................................

TVA au taux de %

Montant € TTC (en chiffres) : ........................................................................................................................................

Montant €TTC (en lettres) : ..........................................................................................................................................

En cas de groupement conjoint d'entreprises, la décomposition des prestations et paiements par cotraitant est précisée ci- dessous.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prestations** | **Désignations des cotraitants** | **Montant HT** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  | **Total** |  |

* + 1. Le Pouvoir adjudicateur versera au Titulaire, au titre des prestations ponctuelles spécifiées au CCTP un prix établi sur la base du bordereau de prix unitaire, éventuellement révisé, et au regard des prestations réalisées.

ARTICLE 5 – SOUS-TRAITANCE

Le titulaire n’est pas autorisé à sous-traiter, même partiellement, l’exécution des prestations objet du présent marché.

ARTICLE 6 – REGLEMENT DES COMPTES

## Délai de paiement

Le délai de paiement des réglements est de 30 (trente) jours à compter de la réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur ou son représentant conformément aux dispositions de l’article 7 du CCAP.

Le taux des intérêts moratoires est fixé à l’article 7.3 du CCAP.

## Règlement

#### Cas d’un titulaire unique

Le Pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du marché par virement établi à l'ordre du titulaire (joindre les RIB)

Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse

Référence compte bancaire

**DESIGNATION DU TITULAIRE**

#### Cas d’un groupement solidaire sans répartition des paiements

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché par :

* + - * Virement sur un compte ouvert au nom du mandataire solidaire (joindre un RIB)
      * Virement sur un compte commun ouvert au nom du groupement solidaire (joindre un RIB)

Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse

Référence compte bancaire

**DESIGNATION DU TITULAIRE**

## Avance

Le marché ne fera pas l’objet d’une avance.

ARTICLE 7 – DECLARATIONS

En cas d’attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s’engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique dans les conditions prévues au règlement de consultation.

Le candidat unique ou chaque cotraitant s’engage également à produire, tous les 6 mois jusqu’à la fin de l’exécution du

marché, les pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail.

Les attestations d’assurances sont à produire dans les conditions indiquées au CCAP.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Si l’attribution a lieu l’année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l’enveloppe contenant sa candidature ou son offre, l'attestation d’assurance civile professionnelle en cours de validité, sera à remettre dans le délai mentionné au Règlement de consultation.

Le candidat est informé de ce que la non-production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

Fait en originaux

(En application de l’article 1325 du code civil, le contrat doit être établi en autant d’originaux que de parties)

A …………………………………………………………. Le ……………………………………….

Mention(s) manuscrite(s)

“Lu et approuvé”

Signature(s) du (ou des) prestataire (s)

ARTICLE 8 - APPROBATION DU MARCHE

### La présente offre est acceptée.

A …………………………………………………………. Le ……………………………………….

Le pouvoir adjudicateur

**ANNEXE UNIQUE ACTE D’ENGAGEMENT. ATTESTATION SUR L’HONNEUR**

Je soussigné(e),

représentant l’entreprise

déclare sur l’honneur, en application de l’article [R2143-3](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037730619) du code de la commande publique dans sa version en vigueur depuis le 1er avril 2019 (décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018) :

1. ne pas avoir fait l’objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles [222-34 à 222-40](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006417713&dateTexte&categorieLien=cid)[,225-4-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006417840&dateTexte&categorieLien=cid)[,225-4-7](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006417847&dateTexte&categorieLien=cid)[,313-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418191&dateTexte&categorieLien=cid)[,313-3](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418196&dateTexte&categorieLien=cid)[,314-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418212&dateTexte&categorieLien=cid)[,324-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418330&dateTexte&categorieLien=cid)[,324-5](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418336&dateTexte&categorieLien=cid)[,324-6](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418337&dateTexte&categorieLien=cid)[,421-1 à 421-2-4](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418424&dateTexte&categorieLien=cid)[,421-5](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418440&dateTexte&categorieLien=cid)[,432-10](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418515&dateTexte&categorieLien=cid)[,432-](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418517&dateTexte&categorieLien=cid)

[11](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418517&dateTexte&categorieLien=cid)[,432-12 à 432-16](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418521&dateTexte&categorieLien=cid)[,433-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418537&dateTexte&categorieLien=cid)[,433-2](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418541&dateTexte&categorieLien=cid)[,434-9](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418624&dateTexte&categorieLien=cid)[,434-9-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418628&dateTexte&categorieLien=cid)[,435-3](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418726&dateTexte&categorieLien=cid)[,435-4](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418729&dateTexte&categorieLien=cid)[,435-9](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418739&dateTexte&categorieLien=cid)[,435-10](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418740&dateTexte&categorieLien=cid)[,441-1 à 441-7](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418752&dateTexte&categorieLien=cid)[,441-9](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418768&dateTexte&categorieLien=cid)[,445-1 à 445-2-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418842&dateTexte&categorieLien=cid) ou [450-](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418849&dateTexte&categorieLien=cid)

[1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418849&dateTexte&categorieLien=cid) du code pénal, aux articles [1741 à 1743](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000006312980&dateTexte&categorieLien=cid)[,1746](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000006313756&dateTexte&categorieLien=cid) ou [1747](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000006313761&dateTexte&categorieLien=cid) du code général des impôts, ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne ;

1. avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l’article [L. 2141-2](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037703593) du code de la commande publique ou, en l’absence de toute mesure d’exécution du comptable ou de l’organisme chargé du recouvrement, s’être acquitté de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l’organisme chargé du recouvrement ;
2. ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article [L. 640-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000005634379&idArticle=LEGIARTI000006238437&dateTexte&categorieLien=cid) du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
3. ne pas faire l’objet d’une mesure de faillite personnelle ou d’une interdiction de gérer en application des articles [L. 653-1 à](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000005634379&idArticle=LEGIARTI000006239183&dateTexte&categorieLien=cid)

[L. 653-8](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000005634379&idArticle=LEGIARTI000006239183&dateTexte&categorieLien=cid) du code de commerce, ou d'une mesure équivalente régie par un droit étranger ;

1. ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article [L. 631-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000005634379&idArticle=LEGIARTI000006238071&dateTexte&categorieLien=cid) du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans bénéficier de plan de redressement ou justifier d’une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
2. ne pas avoir fait l’objet, depuis moins de cinq ans, d’une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles [L. 1146-1 ,](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006900814&dateTexte&categorieLien=cid) [L. 8221-](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006904815&dateTexte&categorieLien=cid)1, [L. 8221-3,](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006904817&dateTexte&categorieLien=cid) [L. 8221-5,](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006904819&dateTexte&categorieLien=cid) [L. 8231-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006904839&dateTexte&categorieLien=cid), [L. 8241-1,](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006904846&dateTexte&categorieLien=cid) [L. 8251-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006904851&dateTexte&categorieLien=cid) et [L. 8251-](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000024193753&dateTexte&categorieLien=cid) [2](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000024193753&dateTexte&categorieLien=cid) du code du travail ou à l’article [225-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006417828&dateTexte&categorieLien=cid) du code pénal ;
3. ne pas avoir mis en œuvre, au 31 décembre de l’année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation du marché, l’obligation de négociation prévue au 2° de l’article [L. 2242-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006901751&dateTexte&categorieLien=cid) du code du travail ;
4. ne pas avoir fait l’objet d’une mesure d’exclusion des contrats administratifs en vertu d’une décision administrative prise en application de l’article [L. 8272-4](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000024196289&dateTexte&categorieLien=cid) du code du travail ;
5. ne pas entrer dans l’un des cas d’exclusion prévus aux articles [L. 2141-7 à L. 2141-11](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000037701019/LEGISCTA000037703603/#LEGISCTA000037703603) du code de la commande publique ;
6. être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

Fait à

Le

*(cachet et signature de l’entreprise)*